

Département de SEINE-ET-MARNE -°-°-°- Canton de PONTAULT-COMBAULT -°-°-°- Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Commande publique
--	-------------------------------------

Service Jeunesse

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n° 176/ 2022
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales

Objet : Convention de partenariat avec Paris Vallée de la Marne et Music-Hall Source pour la découverte de l'environnement d'un studio de musique pour les jeunes de 11/25 ans pour l'année 2022/2023.

Le Maire de Roissy en Brie,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122.22,

VU la délibération n°16/2020 en date du 02 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la ville souhaite organiser pour les jeunes de 11/25 ans un partenariat avec le studio Music-Hall Source pour des activités autour de l'écriture, de la prise de voix, l'initiation technique et vocale, la découverte de l'environnement d'un studio de musique, etc...

CONSIDERANT que Music-Hall Source propose les activités et les prestations gratuitement,

DECIDE

Article 1 : de procéder à la signature de la convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne - 5, Cours de l'Arche Guédon - TORCY 77207 MARNE LA VALLEE CEDEX

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera faite à Monsieur le Préfet du Département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 25 octobre 2022



Monsieur François BOUCHART

Maire de Roissy en Brie
Premier Vice-président de la communauté
d'agglomération Paris Vallée de la Marne